

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (UE) n° 2020/878



## PQZ-230

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : PQZ-230  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Charge

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 25 76 40  
☎ +32 14 22 02 66  
info@novatio.be  
\*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
STOT RE	catégorie 1	H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: quartz (SiO<sub>2</sub>).

**Mention d'avertissement** Danger

##### Phrases H

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

##### Phrases P

P261 Éviter de respirer les poussières.  
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

#### 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

# PQZ-230

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Ne s'applique pas

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
quartz (SiO2)	14808-60-7 238-878-4	80% <C<100%		(2)	Constituant	
quartz (SiO2)	14808-60-7 238-878-4	10%<C<20%	STOT RE 1; H372	(1)(2)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Adapter les agents d'extinction à l'environnement en cas d'incendie environnant.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Sans objet.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Date d'établissement: 2020-11-27

# PQZ-230

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Empêcher la formation de nuages de poussières, p.ex. humidifier. Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Dégagement de nuages de poussière: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le nuage de poussières en humidifiant. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit sec.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### UE

Poussière de silice cristalline alvéolaire	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	0.1 mg/m <sup>3</sup> (2)
--	---	---------------------------

(2): Fraction alvéolaire

#### Belgique

Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	0.1 mg/m <sup>3</sup>
--	---	-----------------------

#### Pays-Bas

Respirabel kristallijn silicastof - kwarts	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.075 mg/m <sup>3</sup>
--	---	-------------------------

#### France

Silices cristallines quartz, fraction alvéolaire	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	0.1 mg/m <sup>3</sup>
--	---	-----------------------

#### UK

Silica, respirable crystalline (respirable fraction)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.1 mg/m <sup>3</sup>
--	--	-----------------------

#### USA (TLV-ACGIH)

Silica, crystalline - alfa-quartz and cristobalite	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	0.025 mg/m <sup>3</sup> (R)
--	---	-----------------------------

Date d'établissement: 2020-11-27

# PQZ-230

(R): Respirable fraction

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
Crystalline Silica	OSHA	ID 142
Quartz (silica, crystalline, by XRD)	NIOSH	7500
quartz	NIOSH	7601
quartz	NIOSH	7602
Silica, Crystalline, Respirable	NIOSH	7500
Silica, Crystalline	NIOSH	7601
Silica, Crystalline	NIOSH	7602
Silica, Quartz in Coal Dust (Silica in coal mine dust)	NIOSH	7603

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs seuils

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

### 8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Dégagement de poussières: masque anti-poussières filtre P3. Dégagement massif de poussières: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166). Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables (EN 166).

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Matière solide
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Blanc
Taille des particules	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Limites d'inflammabilité	Sans objet
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Sans objet (matière solide)
Viscosité cinématique	Sans objet (matière solide)
Point de fusion	1710 °C
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité de vapeur relative	Sans objet (matière solide)
Pression de vapeur	Sans objet (matière solide)
Solubilité	L'eau ; miscible
Densité relative	2.62 ; 20 °C
Densité absolue	2650 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet (matière solide)
pH	Aucun renseignement disponible dans la littérature

### 9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Propriétés explosives	Non classé
Propriétés comburantes	Non classé

Date d'établissement: 2020-11-27

# PQZ-230

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Aucun renseignement disponible.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Éviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun renseignement disponible.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

#### Corrosion/irritation

##### PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
quartz (SiO<sub>2</sub>)

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant					Étude de littérature	
Peau	Non irritant					Étude de littérature	

#### Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires  
Non classé comme irritant pour la peau  
Non classé comme irritant pour les yeux

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

##### PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation  
Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

##### PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
quartz (SiO<sub>2</sub>)

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Inhalation			STOT RE cat.1					Étude de littérature

#### Conclusion

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Date d'établissement: 2020-11-27

# PQZ-230

## PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### **Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)**

## PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### **Conclusion**

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

### **Cancérogénicité**

## PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### **Conclusion**

Non classé pour la cancérogénicité

### **Toxicité pour la reproduction**

## PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

### **Conclusion**

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

### **Toxicité autres effets**

## PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### **Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

## PQZ-230

Pas d'effets connus.

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

## PQZ-230

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

### **Conclusion**

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

#### Eau

Biodégradabilité: sans objet

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## PQZ-230

#### **Log Kow**

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

#### quartz (SiO<sub>2</sub>)

##### **Log Kow**

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

#### quartz (SiO<sub>2</sub>)

##### **Log Kow**

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible dans la littérature			

### **Conclusion**

Date d'établissement: 2020-11-27

# PQZ-230

Pas de données expérimentales du/des composant(s) disponibles

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur la mobilité du/des composant(s)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances inorganiques non soumises aux critères PBT et vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

### PQZ-230

#### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, de préférence en accord avec les autorités (environnementales) concernées.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Dépôt avec les déchets ménagers n'est pas admis. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

##### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	
Étiquettes	

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	
Quantités limitées	

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet
---------------------------	------------

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Sans objet (inorganique)

#### Législation nationale Belgique

##### PQZ-230

Aucun renseignement disponible

Date d'établissement: 2020-11-27

# PQZ-230

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

Classification supplémentaire	Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires); C; La mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes et reprotoxiques au travail.
-------------------------------	--

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

Classification supplémentaire	Silices cristallines : quartz (poussières alvéolaires); C; La mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes et reprotoxiques au travail.
-------------------------------	--

### Législation nationale Pays-Bas

#### PQZ-230

Waterbezwaarlijkheid	B (5); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

SZW - Lijst van kankerverwekkende stoffen	silica (respirabel stof, kristallijn); Figure sur la liste SZW des substances cancérigènes
---	--

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

SZW - Lijst van kankerverwekkende stoffen	silica (respirabel stof, kristallijn); Figure sur la liste SZW des substances cancérigènes
---	--

### Législation nationale France

#### PQZ-230

Aucun renseignement disponible

### Législation nationale Allemagne

#### PQZ-230

WGK	nwg; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017
-----	--

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

### Législation nationale UK

#### PQZ-230

Aucun renseignement disponible

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

Carcinogen	Silica, respirable crystalline (respirable fraction); Carc
------------	--

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

Carcinogen	Silica, respirable crystalline (respirable fraction); Carc
------------	--

### Autres données pertinentes

#### PQZ-230

Aucun renseignement disponible

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

CIRC - classification	1; Silica dust, crystalline, in the form of quartz or cristobalite
-----------------------	--

TLV - Carcinogen	Silica, crystalline - alfa-quartz and cristobalite; A2
------------------	--

## quartz (SiO<sub>2</sub>)

CIRC - classification	1; Silica dust, crystalline, in the form of quartz or cristobalite
-----------------------	--

TLV - Carcinogen	Silica, crystalline - alfa-quartz and cristobalite; A2
------------------	--

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée au point 3:

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ERC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au

Date d'établissement: 2020-11-27



## PQZ-230

mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(s) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2020-11-27